

# Label « Culture & Santé en Ile-de-France »

## Période 2021 – 2023

### ENGAGEMENTS

Nom de la structure :

Le candidat retenu apposera le visuel associé au Label « Culture et Santé en Ile-de-France » sur tout support de communication lié aux actions artistiques et culturelles déployées ainsi que sur les supports de communication de la structure.

Le label « Culture et Santé en Ile-de-France » est attribué pour 3 ans.

Le bénéficiaire du Label s'engage à fournir régulièrement à la DRAC et à l'ARS tout document attestant de la réalisation des actions programmées.

En cas de suspension des actions, le bénéficiaire s'engage à informer la DRAC et l'ARS par écrit dans un délai de 30 jours.

Le représentant légal de la structure :

- certifie exactes les informations du présent dossier ;
- s'engage à respecter la réglementation en vigueur, ainsi que les usages relevant des métiers artistiques ;
- veille à préciser le mode opératoire des projets (convention de partenariat, contrat de cession, contrat d'engagement, droits d'auteur...).

Fait le

Nom et signature du représentant légal de la structure